

J'étais du comité dont le motionnaire de l'adresse en réponse au discours du trône faisait partie. Nous nous inquiétions de la perte de quotas. Pas de subventions, disait-il, pour ceux qui ne peuvent produire et expédier suffisamment de crème, soit 420 livres par année. On comprend pourquoi, de l'avis de certaines gens, la politique du parti libéral encourage les petits agriculteurs à quitter la terre.

Des voix: Bravo!

M. Korchinski: Où en sommes-nous maintenant? Tout juste avant les élections, le ministre de l'Agriculture (M. Olson) disait: «Voyez ce que nous allons faire.» On nous avait dit qu'il était inutile de vouloir verser une subvention puisque, du point de vue administratif, la chose était impossible; qu'il y aurait tellement d'inscriptions à faire que l'ordinateur ne suffirait pas. Une fois le moment des élections venu, nous nous apercevons que ces renseignements existaient depuis longtemps. On nous en fait part maintenant. Il y avait 30,000 producteurs qui étaient touchés. Croyez-vous que ces gens oublieront? Aucune juste société n'y existe, monsieur l'Orateur. Or, le gouvernement croit leurrer le peuple. Peut-on s'attendre à ce que ces gens acceptent un tel traitement? Croyez-vous qu'ils veulent vivre une année sur quatre?

• (1530)

Et que dire de l'élevage des porcs! Voilà que le premier ministre (M. Trudeau) entre en scène. Il devait faire une déclaration renversante. Il affirme bien que le gouvernement vient à la rescousse du producteur de porcs. Il a indiqué que le gouvernement s'occupait au moins de la question vu les prix dévalorisés. Des questions à ce sujet ont été maintes fois soulevées à la Chambre. De nombreux éleveurs de l'Ouest vendent aux enchères. Qui touchera le versement? Le préposé aux enchères, parce que les vendeurs n'ont pas les bordereaux qui indiquent le genre et la qualité des porcs qu'ils vendent. Un éleveur peut avoir les meilleurs porcs, mais il n'en retirera rien. Que s'est-il produit? Les prix ont fléchi. Le commerce des porcelets comporte beaucoup d'intermédiaires, qui le vendent aux engraisseurs. Comme les prix étaient bas, qu'ont-ils obtenu? Ils ont dû se contenter d'un prix moindre parce que l'engraisleur leur a dit qu'ils devaient accepter, ne pouvant leur offrir mieux. Il était normal qu'il paie moins. Mais maintenant les élections approchent et le gouvernement augmente le prix versé à l'engraisleur mais laisse l'éleveur en rade. Il ne va rien faire pour lui. Ce n'est pas très juste. Pourtant ce sont les éleveurs de porcelets et de truies qui courent le plus gros risque. Les plus lourdes pertes surviennent au cours des six ou huit premières semaines. Peut-être auraient-ils touché deux dollars de plus pour leurs porcs mais ils les ont vendus plutôt \$5 ou \$6 la pièce. Cela n'est guère juste.

Vint ensuite, comme vous le savez, monsieur l'Orateur, le programme de stabilisation, dont le ministre a dit, oh! vous savez, c'est à cause de l'opposition... Si le ministre avait été convaincu de la valeur du programme, il n'aurait pas eu d'ennuis. D'accord, il aurait peut-être eu à attendre un peu plus longtemps. En fin de compte, le bill C-176 a été adopté; le gouvernement avait la majorité grâce à laquelle il l'a imposé, que le bill ait été jugé acceptable ou non par l'opposition, qu'il soit dommageable ou non pour

[M. Korchinski.]

la production. Le gouvernement en a forcé l'adoption mais le ministre a déclaré qu'il ne pouvait faire autrement car il aurait fallu déboursier de l'argent. Il s'agissait bien entendu des versements provisoires. Vous savez, monsieur l'Orateur, comment on les définit. C'est l'argent que les gouvernements versent aux électeurs avant un changement de gouvernement. C'est donc de versements provisoires qu'il s'agissait. Mais dans le cas qui nous occupe, c'était un peu trop tôt.

Bien entendu, on n'en parle pas dans le discours du trône. Mais nous savons qu'on mentionne dans ce discours des choses auxquelles on ne donne jamais suite, pour d'autre part réaliser des projets auxquels on n'y fait aucune allusion. Vous ne savez donc pas à quoi vous en tenir avec ce gouvernement. Il reviendra, parce que le ministre l'a affirmé dans tous ses discours dans l'Ouest. J'espère qu'il le fera. Quelqu'un dans l'intervalle sera plus avisé. Il reviendra à la charge à l'époque des élections. J'espère qu'il se rend compte que les cultivateurs font de nombreux calculs et étudient sérieusement durant l'hiver. Ils sont prêts, ils sont aussi sur leurs gardes et peuvent se rendre compte quand ils sont dupés. On ne les bernera pas cette fois-ci.

Une annonce a été faite durant l'intersession et bien entendu, chaque journal de l'Ouest a reçu un bref article soumis par nul autre que le ministre de la Justice chargé de la Commission du blé (M. Lang). Elle était semblable à l'annonce que faisait récemment par inadvertance la Commission du blé qui a révélé quelle serait la somme versée. Toutefois, c'était la plus belle chance qui lui ait été offerte dans toute sa carrière. Il a voulu faire croire aux gens qu'il était l'auteur du système de la dualité des prix et qu'il avait persuadé le cabinet de l'adopter. Je me demande quel titre de gloire peut revendiquer le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin). C'est pendant qu'il était responsable de la Commission canadienne du blé que l'annonce du prix de \$1.95 le boisseau de blé fut faite. Il avait persuadé quelqu'un, semble-t-il. Nous avons cru alors qu'il allait annoncer un versement à l'acre ou un régime de dualité des prix.

Qu'avons-nous découvert? Qu'il s'agissait d'un versement à l'acre réchauffé. Voilà qu'après tout ce temps, toute cette fanfare, nous découvrons dans le discours du trône qu'il ne s'agit pas d'un régime de dualité de prix, mais d'un versement à l'acre. Voilà qui nous intéresse. Un versement à l'acre n'a rien de neuf, car nous en avons un depuis 1959. Les versements ont été faits, et les cultivateurs ont alors cru qu'ils tenaient lieu d'un régime de dualité de prix. Mais observons le déroulement du drame. Il est plein d'intrigues. Le ministre se rend à Assiniboia lors d'une élection complémentaire et déclare aux électeurs: Si vous élisez un candidat libéral, vous obtiendrez le régime de dualité de prix, car il va s'en occuper. C'est la première fois que nous avons senti qu'il mûrissait vraiment un projet et qu'il voulait nous en faire part. Allons, venez! Voilà comment nous appelions les chevaux en leur montrant leur picotin d'avoine. C'est ainsi que nous les attirions dans l'écurie.

L'hon. M. Lang: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur, simplement pour dire au député, s'il veut citer mes propos, de le faire avec exactitude. Ce que j'ai dit aux électeurs d'Assiniboia c'est que, s'ils élisent un député libéral, ils auront de plus grandes chances d'obtenir le régime du double prix.